



H09 - Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie

Bureau référent : R4 - Prise en charge post aigües, pathologies chroniques et santé mentale

Définition

Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV) a été créé en 2016, dans le cadre du Plan National de développement des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie 2015-2018. Il est issu de la fusion du Centre national de ressources en soins palliatifs et de l'Observatoire national de la fin de vie.

Le Centre national est géré administrativement par la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon gestionnaire de l'établissement de santé à but non lucratif « HAD Croix Saint Simon », qui héberge le CNSPFV en ses locaux.

Le CNSPFV doit contribuer à une meilleure connaissance des soins palliatifs et des conditions de la fin de vie ainsi qu'à la diffusion des dispositifs relatifs aux directives anticipées et à la désignation des personnes de confiance, de la démarche palliative et des pratiques d'accompagnement.

Placé auprès du ministre en charge de la santé, il intervient en qualité de centre de ressources, d'observatoire, de centre de référence, de centre de dialogue et d'espace de débat.

Références concernant la mission

Décret n°2016-5 du 5 janvier 2016 portant création du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie.

Décret n°2016-451 du 12 avril 2016 modifiant la composition du conseil d'orientation stratégique du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie.

Décret n° 2021-114 du 2 février 2021 relatif au Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie.

Décret n°2022-87 du 28 janvier 2022 relatif au Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie.

Arrêté du 28 janvier 2022 portant nomination de la présidente du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie.

Arrêté du 14 juin 2022 portant nomination à la commission d'expertise du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie.

Plan national 2021-2024 « Développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie ».

Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie.

Critères d'éligibilité

Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie a été créé par le décret n°2016-5 du 5 janvier 2016, renouvelé par décret du 2 février 2021 puis du 28 janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2026.

Chiffres clefs

Depuis 2016, un établissement est financé au titre de cette mission pour un montant annuel global de 1 207 610 €, porté à 1 308 800 € à compter de 2022.

Périmètre de financement

La dotation contribue au financement du fonctionnement courant du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie. Il compte 12 ETP.

Critères de compensation

La dotation correspond au fonctionnement courant du CNSPFV.

Prise en compte du coefficient géographique

L'exercice de la mission ne génère pas de surcoûts liés à l'implantation géographique.

Évaluation a posteriori de la pertinence du financement de la mission

Existence d'un rapport d'activité : Oui

Ce rapport d'activité est-il standardisé entre les ES ? Non (sans objet)

Ce rapport d'activité est-il informatisé ? Oui, sur le portail « parlons fin de vie » à l'adresse suivante : <https://www.parlons-fin-de-vie.fr/qui-sommes-nous/le-centre-et-ses-missions/>

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de résultat :

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont définis dans le cadre du programme de travail annuel du CNSPFV présenté et défini lors des séances de sa commission d'expertise. Les rapports d'activité annuels du CNSPFV font état des actions conduites et réalisées.

Le CNSPFV participe également aux actions de santé publique conduites par le Ministère de la Santé dans le champ des soins palliatifs et de la fin de vie. A ce titre, il a contribué à la réalisation des actions (axe 1) du Plan National 2015-2018, qui a fait l'objet d'une évaluation par l'IGAS ([rapport de juillet 2019, publié en février 2020](#)) et contribue aux actions inscrites dans l'axe 1 du Plan National 2021-2024.